

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2011**

**Voeu concernant le CTP\* et le CHS \*\* du personnel communal,  
déposé par Madame Anne BULLET,  
au nom du groupe de l'UNION de la DROITE et du CENTRE.**

Suite aux nombreuses plaintes, aux courriers envoyés par les syndicats au maire, et à la grève du 17 mai dernier, nous constatons un réel mal-être des employés de notre Mairie.

Nous rappelons que les sujets concernant les conditions de travail ainsi que la santé physique et mentale des salariés pour être protégés, doivent être discutés en concertation entre les responsables et les salariés.

Leur prévention doit être menée en concertation entre ces différents acteurs.

Pour mener à bien cette prévention et décider des actions à mettre en place, il convient d'établir un dialogue sain et constructif entre les dirigeants et les salariés.

Un espace de parole doit exister régulièrement pour préserver la qualité et l'efficacité des échanges.

Cet espace de parole est prévu par la loi, les CTP et CHS étant les réunions adéquates.

Or, nous constatons qu'au sein de la mairie de Fontenay-aux-roses, si les CTP se réunissent, les CHS n'ont aucune existence. Les cas individuels ne sont donc pas traités.

De même, les accidents de travail ne sont pas systématiquement suivis de l'enquête règlementaire que doit effectuer le CHS en concertation avec les représentants syndicaux.

**En conséquence, le Conseil Municipal souhaite que les réunions et enquêtes revenant au CTP et au CHS soient instaurées dans le cadre légal au sein de la mairie de Fontenay-aux-roses.**

\* CTP = Comité Technique Paritaire

\*\* CHS = Comité d'Hygiène et de Sécurité